

Cissé

ma commune

BULLETIN MUNICIPAL

n° 126 - janvier 2023

cisse.fr



RESTONS INFORMÉS...

Agenda fêtes & manifestations

Les manifestations concernant le premier semestre 2023 sont les suivantes au moment de la parution de ce bulletin.

Pensez à consulter régulièrement le site internet cisse.fr, la page Facebook @MairieCisse ou le panneau lumineux situé aux abords de la Mairie.

6 janv.	Vœux du Maire Salle polyvalente
14 janv.	Fête des enfants Salle polyvalente
21 jan.	A.G. - Les Amis de l'Europe Salle polyvalente (Foyer)
4 fév.	Représentation de théâtre Salle polyvalente
4 mars	Soirée diapos - Les Amis de l'Europe Salle polyvalente (Foyer)
18 mars	Soirée Paëlla Salle polyvalente
16 mars - 6 avril	Exposition sur le chocolat Bibliothèque de Cissé
26 mars	Repas de séniors Salle polyvalente
1 ^{er} avril	Troc-plants Salle polyvalente (Foyer)
8 mai	Commémoration de l'Armistice
3 juin	Gala de danse Et, Vie ! Danse... Salle polyvalente
10 juin	Représentation FEPS Théâtre Salle polyvalente

@MairieCisse sur Facebook

Retrouvez toutes les actualités et les informations utiles de la commune. Abonnez-vous et n'hésitez pas à partager !



Site internet
cisse.fr

Messages « illiWap »

La commune de Cissé diffuse régulièrement via *illiwap* des **messages d'utilité locale et citoyenne** ainsi que des alertes ou mesures de vigilance. Ces informations sont relayées sur le site cisse.fr.



À la une...



■ LE POINT SUR...

Environnement

23 Cisséens dont 5 enfants ont parcouru le territoire communal afin de **débusquer des dépôts indésirables**. • p. 12



■ VIE ASSOCIATIVE

La **fête communale**, après deux années de restriction, a retrouvé son public cisséen, en nombre. • p. 16



■ AU CŒUR DE CISSÉ

Mouvement de personnels :
Corentin Mimaud, nouveau D.G.S. et départ à la retraite de Patrick Pierre. • p. 18



Bulletin Municipal

N°126 - janvier 2023

CONSEILS MUNICIPAUX

25 août • 8 septembre • 13 octobre • 9 novembre
• 15 décembre

COMMISSIONS

Commission Voirie • Commission Bâtiments Patri-
moine et Éclairage public • Commission Finances
- Information sur les impôts locaux

LE POINT SUR...

Environnement • Téléthon 2022 • Maîtriser sa con-
sommation d'eau • Les bons gestes énergétiques

VIE ASSOCIATIVE

Quoi de neuf à bibliothèque en 2022 • Le Foyer
d'Éducation Populaire et Sportive • Pétanque
cisséenne • Pique-nique de la Saint-Maur • Fête
communale

AU CŒUR DE CISSÉ

Nouveau Directeur Général des Services (DGS) •
Départ de Patrick Pierre • 2 Cisséens au 205
trophée ou les 2 du 86 • Décorations de Noël •
L'hiver 1789

Cisséennes,
Cisséens,

2022 vient de s'achever et Cissé a vécu une année bien remplie malgré les problèmes internationaux récurrents. Plusieurs travaux d'envergure ont été entrepris dans les espaces verts, la voirie et les bâtiments.

Le jardin de l'amitié européenne est en restructuration pour le rendre plus attrayant, ludique et permettre aux habitants de le fréquenter plus régulièrement grâce à la présence de jeux et d'un mini-théâtre de verdure pour y organiser des animations.

La voirie est un secteur en perpétuel aménagement pour répondre aux exigences des déplacements : chemin Camille Nicault macadamisé pour rejoindre la route de Furigny, route de Neuville avec l'effacement des réseaux et le recalibrage des bordures, l'étude d'un cheminement doux à destination des piétons et des cyclistes entre la sortie de Lonchard, l'Hic pour mieux accéder au site de Saint-Maur. Les réfections et aménagements de chaussées ne se feront qu'après l'enfouissement des réseaux programmés par SRD (gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité).

Les bâtiments ne sont pas en reste : réfection de toiture à l'ancienne poste, crépis de façade de l'école de Cissé, revêtement de sol à l'école et à la Maison des Associations, remplacement d'huisseries. Le terrain de foot a été doté d'un éclairage à led plus économe.

Tous ces travaux ont été effectués dans un souci de respect du budget voté au printemps : le conseil a pris le parti de ne pas augmenter les taxes compte tenu de la conjoncture actuelle, comme vous pouvez le constater en lisant vos feuilles d'imposition.

2023 devrait voir la poursuite de divers programmes destinés à améliorer « le vivre ensemble » à Cissé.

Les conseillers se joignent à moi pour vous présenter tous nos vœux les plus chaleureux au seuil de cette nouvelle année.

Bien cordialement.

Le Maire
Annette SAVIN



Membre Fondateur
de la Charte des Communes
Rurales d'Europe

Séance du 25 août

1. Services périscolaires

La mairie a dû remédier à des mouvements de personnels soit mutés soit partis à la retraite. Le Conseil Municipal a voté la création de trois postes sur des grades différents de ceux ayant quitté le service. Ainsi ont été créés deux postes d'agent technique (un à 25,85 /35^e, un à temps complet) et un poste d'ATSEM principal 2^e classe à temps complet.

2. Questions diverses

Travaux : la transformation du jardin de l'amitié européenne est engagée. Les sociétés Colas et SVJ ont été retenues à la suite de l'ouverture des plis. Les travaux débiteront le 26 septembre.

Evolution de la cour de l'école de Puy : un travail de réflexion sur l'aménagement de la cour de l'école de Puy est mené de façon collégiale avec les enseignants, les enfants et les élus. Après la défection d'une architecte diligentée par la Communauté de Communes, la mairie a fait appel au CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement). Trois thèmes ont été abordés pour la restauration de la cour : la biodiversité, l'ombrage et les usages. Un cahier des charges sera défini avant de démarrer les travaux.

Fête communale : elle aura lieu le 3 septembre à partir de 16h00 avec des structures gonflables pour les enfants, une buvette et restauration rapide tenues par

les associations, à 21h30 défilé des lampions et 22h00 feu d'artifice. Chacun peut apporter son pique-nique.

Réunions :

- Planning des salles : 5/09 à 20h30 au foyer.
- Conseil Municipal : 08/09 à 20h30.
- Commission fêtes : 14/09 à 20h30 à la mairie.
- CMJ : 21/09 à 14h00 reprise des réunions. Les suivantes auront lieu les 21/10, 9/11, et 3/12.

Séance du 8 septembre

1. Adhésion de la CCHP au syndicat mixte Vienne et Affluents

La compétence GEMAPI a été confiée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Elle recouvre plusieurs actions : entretien et aménagement de cours d'eau, protection et restauration d'écosystèmes aquatiques et zones humides. Chaque commune adhérente de la CCHP doit se prononcer sur son adhésion au Syndicat de rivière Vienne et affluents. Le Conseil Municipal vote cette proposition à l'unanimité.

2. Engagement de la commune au programme Territoire Numérique Éducatif (TNE)

Le département de la Vienne a été retenu pour la mise en application du programme France 2030 dans son volet « numérique éducatif » pour permettre le déploiement de l'équipement numérique dans les écoles, la formation des enseignants et le développement des nouvelles pratiques numériques. L'école de Puy-Lonchard a souhaité participer à ce programme et a déposé un dossier qui a été accepté. La commune s'engage à verser la totalité du

coût (32 791,20 € TTC) de cette opération, à charge au Département de lui reverser une subvention de 70 %. Le conseil adopte ce projet pour l'acquisition de tablettes tactiles, de tableaux numériques, d'ordinateurs fixes et l'accès aux services numériques.

Madame le Maire propose que la commune dépose une demande de subvention dans le cadre du programme ACTIV 4 auprès du département qui est en mesure d'accorder une aide de 10 % du coût d'achat de ce matériel. Le conseil adopte le plan de financement et l'autorise à effectuer cette démarche.

3. Recrutement d'un agent saisonnier

Pour la rentrée, plusieurs chantiers sont prévus dans les bâtiments et seront réalisés en régie par les agents municipaux. Compte tenu de l'accroissement temporaire d'activités, il est proposé de créer un emploi non permanent à temps complet pour une durée de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois. Le conseil décide de créer cet emploi et autorise le maire à recruter un agent.

4. Suppression de postes

Suite au départ de plusieurs agents qui ont été remplacés, leurs postes restent vacants et inoccupés. Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en procédant à leur suppression. Le Conseil adopte unanimement la proposition.

5. Perception de la redevance d'occupation du sol

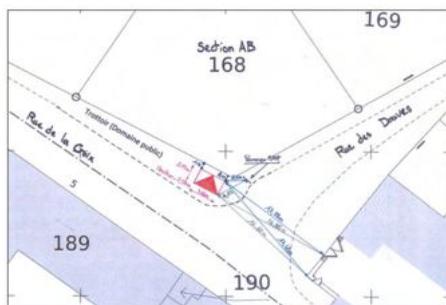
Toute occupation ou utilisation du domaine public par une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance. C'est le cas des ouvrages de réseaux publics de transport et distribution d'énergie. Le conseil décide de recouvrer la somme de 455 € auprès de la Sorégies au titre de la redevance d'occupation du domaine public.

6. Convention amiable pour mise à disposition d'une parcelle

Dans le cadre du renouvellement du réseau électrique Haute Tension, et afin d'assurer la continuité de la distribution d'électricité, il est nécessaire d'installer un poste de transformation HTA/BT de distribution à l'angle de la rue de la Croix et celle des Douves.



Le conseil accepte de concéder gratuitement à titre de servitude et au profit de SRD le droit d'occuper la parcelle AB n°168.



7. Questions diverses

Rentrée scolaire : elle s'est déroulée sans difficulté.

À Cissé, Madame Couturier, ATSEM, est venue remplacer Madame Maudet et Madame Caiveau remplace Caroline Pontoire.

À Puy-Lonchard, Mesdames Avanzini et Beaubit ont obtenu des mutations de dernières minutes et ont été remplacées. Pour le service ont été recrutés Madame Jecko et Paul Retailleau.

Les tableaux numériques ont été installés alors que les enfants effectuaient une journée « sport-intégration » sur le site de Saint-Maur.

Échanges européens : après deux années blanches liées au Covid, les rencontres ont pu se mettre en place. Quatre jeunes sont allés à Cashel (Irlande), huit personnes ont participé à la fête européenne de Bienvenida (Espagne) et deux jeunes sont allés à Ocklebo (Suède) pour la clôture de leur programme.

Travaux : les travaux dans les écoles sont terminés avec la restauration des crépis de l'ancien logement de fonction des maîtres à Cissé.

Le jardin de l'amitié européenne est en voie de réaménagement. Deux entreprises ont été sélectionnées pour le terrassement (société Collas) et pour les espaces verts et l'installation de jeux (SVJ). Les travaux vont débuter le 26 septembre.

Fête communale : les structures gonflables ont attiré beaucoup de jeunes avant le pique-nique pour ceux qui avaient choisi cette formule, ou la restauration rapide assurée par l'USC. Le défilé aux lampions et un superbe feu d'artifice ont clôturé la soirée. Une réflexion est menée pour étoffer cette journée festive.

Réunions programmées : des dates ont été fixées pour la reprise des activités :

- Décorations de Noël : 14 septembre.
- Commission communication : 20 septembre.
- Conseil Municipal Jeunes : 21 septembre.
- Commission bâtiments, éclairage public : 21 septembre.
- Commission environnement : 28 septembre.
- Commission voirie : 4 octobre.
- Conseil Municipal : 13 octobre.
- Commission PEDT : 17 octobre.
- Commission culture : 18 octobre.

Séance du 13 octobre

1. Chantier « Jeunes »

En partenariat avec « le Local des Z'Ados » la commune organise un chantier de jeunes pour six ados dont trois de Cissé, du 24 au 28 octobre, sur le thème de l'environnement et des espaces publics. Une participation financière de 2 € l'heure par jeune présent, soit 180 € auxquels il faut ajouter un montant forfaitaire de 90 € sont demandés. Le conseil adopte ce projet et vote les 270 € nécessaires à sa mise en place.

2. Rapport d'activités de la CCHP

Chaque année la Communauté de Communes du Haut-Poitou (CCHP) est tenue de rédiger le rapport d'activités de l'année passée. Ce document est à la disposition de toute personne intéressée.

Le conseil prend acte dudit rapport.

3. Remboursement de frais aux Amis de l'Europe

En 1989, la commune s'est engagée dans une démarche européenne en créant « la Charte des Communes d'Europe » qui a évolué au cours du temps passant de 12 membres à 28. Pour respecter les engagements pris, elle doit assurer des réunions sur un thème défini par la Commission Européenne et assister à celles organisées dans les autres communes auxquelles participent jeunes et adultes. Les frais de déplacement sont totalement pris en charge par la municipalité pour les jeunes et remboursés à moitié pour les adultes. Les Amis de l'Europe se chargent de l'achat des billets à des tarifs moins élevés, la commune s'engageant à leur remboursement. Le Conseil accepte de verser la somme correspondante de 3 000 € pour l'année en cours.

4. Convention d'adhésion au protocole de signalement avec le Centre de Gestion (CDG)

Ce dispositif de signalement a pour but de recueillir l'ensemble des signalements des agents qui s'estiment victimes de violence, discrimination, harcèlement..., et les diriger vers les autorités compétentes pour un accompagnement. Le Centre de gestion a créé un service proposé à chaque commune au tarif de 300 € par an. Le conseil décide de signer la convention proposée.

5. Création et fermeture de postes

Plusieurs agents ont bénéficié d'un avancement de grade, il convient donc de fermer leur poste et de créer le poste obtenu. Ainsi, le conseil décide de fermer le poste



d'agent de maîtrise et de créer le poste d'agent de maîtrise principal, puis de fermer un poste d'agent technique et le remplacer par le poste d'adjoint technique principal de 2^e classe.

6. Questions diverses

Prochain conseil : mercredi 9 novembre.

Eclairage public : comme 240 communes de la Vienne et pour répondre aux mesures de sobriété en matière énergétique, Cissé a souscrit à la proposition de Sorégies pour une réduction du temps d'éclairage qui s'arrêtera de 22h00 à 6h30.

Commission fêtes : les élus se sont réunis samedi pour fabriquer de nombreux sujets destinés à la décoration de Noël. Le 22 octobre, une 2^e journée de travail est organisée avec un repas pris en commun.

Commission environnement :

- Le jardin de l'amitié européenne : sa restauration est enclenchée. La société Colas a été retenue pour les travaux de terrassement et SVJ pour les aménagements paysagers et les jeux.

- Cimetière : pour la dernière fois, le désherbage manuel sera effectué avant la Toussaint, ensuite les allées seront enherbées pour répondre aux exigences de la biodiversité.

- Plantation d'arbres : la bordure du parking enherbé de Saint-Maur va être plantée d'arbres en remplacement de ceux abattus pour cause de maladie.

- Piste cyclable : le long du CD 18 A depuis le bassin d'orage jusqu'à l'Hic a été bornée une bande terrain pour la réalisation d'une piste en enrobée destinée aux cyclistes et piétons.

Commission voirie :

- Travaux 2022 : ils concernent la place des Demoiselles, la rue Camille Nicault, la route de la Gannerie et la portion de la rue de Saint-Maur jusqu'à l'exploitation agricole.

- Travaux 2023 : la commission a retenu l'installation de jeux à la Coudre, le marquage cheminement piéton / zone 20 km/h dans la côte de Lonchard, la piste cyclable en enrobé et le marquage d'une piste de cheminement doux entre la Porcherie et Furigny (en relation avec un programme de la CCHP) avec un prolongement pour rallier Saint-Maur et le centre bourg. Un test avec pose de chicane sera effectué route de Furigny pour assurer la réduction de la vitesse.

Commission bâtiments :

- Place de la Mairie : des gaines vont être installées autour de la place pour l'implantation des mâts qui supporteront les drapeaux des 27 pays de l'UE.

- Verrière de la mairie : des infiltrations ont entraîné le remplacement des vitres.

- Toiture des bâtiments de l'ancienne poste : la réfection est en bonne voie.

- Prévision 2023 : la restauration de différents murs d'enceinte sera envisagée. Le local de rangement du gymnase sera agrandi. La rénovation du presbytère est envisagée.

Commission culturelle : le théâtre TPP assurera une représentation de sa pièce « Vacances de rêve » le samedi 19 novembre.

Commission communication : le site internet demande à être dépoussiéré de façon à améliorer son fonctionnement.

Une réunion se tiendra le 2 novembre à 18h00 en mairie.

Questions scolaires : pour réduire la chaleur du revêtement goudronné l'été, apporter plus d'ombre, délimiter des zones destinées à diverses activités, un travail de réflexion est engagé avec toutes les parties prenantes qui occupent l'école (élèves, enseignants, élus, personnels périscolaires et de service) et l'assistance du service du CAUE.

Assainissement : en 2026, l'assainissement sera sous la responsabilité de Eaux de Vienne-Siveer qui souhaite harmoniser les tarifs. Ceux-ci augmenteront. Aussi, le conseil se pose la question de savoir si l'augmentation pourrait être réévaluée progressivement d'ici cette date.

Policier municipal : la convention signée entre Neuville (prestataire de service), Avanton et Cissé va être dénoncée, car un des policiers recrutés a demandé une mise en disponibilité.

Communauté de Communes

- Diaporama : il est à réaliser par chaque commune de la CCHP selon une trame proposée.

- Manifestations : la présentation de la maison France-Services a permis aux élus de se rendre compte de leur utilité. Un pot a réuni les élus et les Ukrainiens vivant sur le territoire de la CCHP. Tous les bénévoles qui ont participé à la vaccination contre la COVID ont été remerciés au cours d'un cocktail.

Séance du 9 novembre

1. Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

La CLECT a évalué les charges entre la Communauté de Communes et les communes à l'occasion du transfert ou de la restitution de compétences. Cissé

est impacté par la compétence « capture et gestion des animaux errants et de l'enlèvement des animaux morts » qui lui est restituée. Évaluée à 3 443,47 €, elle sera ajoutée à l'attribution de compensation qui s'élève donc à 489 643,02 €, somme adoptée par le conseil.

2. Adhésion de la CCHP au Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités

Cette adhésion permet à la CCHP de bénéficier de l'ingénierie mise en place par ce syndicat pour la gestion de la mobilité. Cette adhésion a un coût annuel



de 5 000 €. Le conseil approuve cette adhésion.

3. Convention de mécénat avec Sorégies

La prestation de Sorégies pour la pose et dépose des illuminations de Noël est gratuite, mais disposer de ces illuminations a un coût de 3 942 € qui peut engendrer une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés égale à 60% de cette somme si une convention est signée avec la commune. Le conseil vote les termes de la convention.

4. Convention avec Eaux de Vienne-Siveer

La compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie est exercée par le Maire qui doit mettre en place un schéma communal avec les différents points d'eau, leur débit et leur bon fonctionnement. Eaux de Vienne Siveer propose une convention d'entretien de 63 hydrants pour un coût de 29,58 € chacun et les deux réserves incendie pour 35,70 € chacune. Le conseil adopte cette convention.

5. Redevance pour occupation du domaine public

Le conseil accepte le versement ces redevances de 780 € pour le réseau de gaz et de 2 657 € pour le réseau de télécommunication.

6. Indemnité de gardiennage

Le conseil accepte de verser l'indemnité due au gardien de l'église soit 120,97 € car il ne réside pas sur place.

7. Location des salles communales

Le conseil modifie les tarifs de locations des salles et ils peuvent être consultés en mairie.

8. Subvention au club informatique

Afin de pouvoir solder ses comptes avant arrêt définitif d'activités, le conseil vote une subvention exceptionnelle de 100 €.

9. Acquisition d'une parcelle

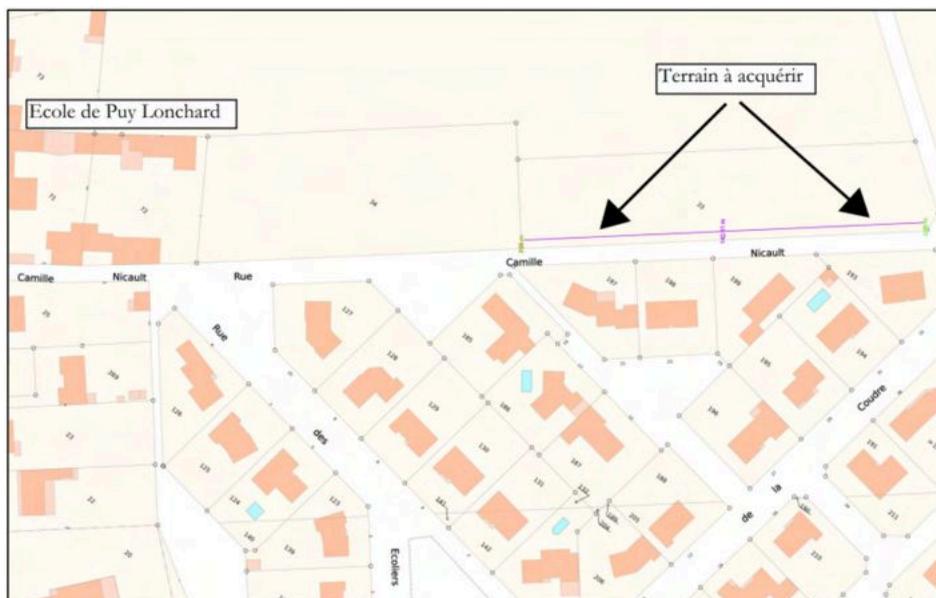
L'aménagement de la rue Camille Nicault nécessite l'achat d'une parcelle de terre de 620 m² au tarif de 2 € le m². Le conseil vote les crédits nécessaires pour cet achat.

10. Convention avec le CDG (Centre De Gestion)

Le conseil accepte de renouveler la convention avec le centre de gestion pour le service de médecine préventive. Le coût de l'adhésion a été modifié puisqu'il s'applique chaque année à tous les agents de la collectivité soit 85 € par agent au lieu du tarif ancien appliqué uniquement à l'agent qui a une visite médicale.

11. Questions diverses

- Patrick Pierre a pris sa retraite et un recrutement est organisé avec l'audition de plusieurs candidats.
- Décorations de Noël : les élus ont travaillé trois samedis pour la confection de divers objets en bois.
- Congrès des maires : madame Savin participera à une table ronde pour apporter un témoignage sur l'engagement européen de la commune et sur l'utilisation d'une bourse Erasmus + obtenue par les écoles.
- Communication : le site Internet va subir une rénovation. Un travail de réflexion est mené sur le logo de Cissé. Illiwap reste un bon moyen de communication avec la population. Les articles sont à donner rapidement pour le prochain bulletin.



Séance du 15 décembre

1. Tarifs périscolaires

Le prix de garderie du temps périscolaire est fonction du quotient familial selon la convention signée avec la Caisse d'Allocation Familiale. Le conseil

décide de ne pas augmenter le tarif de garderie du matin qui reste fixé à 2 €, 2,10 € et 2,20 € selon les trois quotients définis, mais fixe les tarifs de la garderie du soir comme suit : 2,60 € pour la

tranche 1 (inchangée), 3,30 € pour la tranche 2 et 3, 3,40 € pour la tranche 3.

2. Tarifs du service assainissement
À compter de 2026, le syndicat Eaux de



Vienne-Siveer se verra transférer la compétence assainissement avec pour objectif l'harmonisation des tarifs de l'assainissement sur l'ensemble du département, ce qui aura comme conséquence une augmentation des tarifs de ce service. En attendant, pour 2023, le conseil décide le montant de la prime fixe à 59 € (en augmentation de 1 €) et le prix du m³ à 1,34 € (au lieu de 1,22 €).

La participation au financement de l'assainissement collectif ou PFAC est fonction du type de construction. Elle est fixée comme suit :

- Construction existante avec assainissement individuel : 1 400 €
- Construction existante sans assainissement : 3 000 €
- Construction existante changeant de consistance : 3 000 €
- Construction au sein d'un lotissement sans réseau d'assainissement : 3 000 €
- Lotissement avec réseau d'assainissement autonome : 2 300 €

3. Personnel communal

Le conseil décide la suppression d'un poste d'adjoint technique à 19,25/35^e suite à un licenciement pour inaptitude et

un poste de technicien territorial à temps complet suite à départ en retraite. Il vote la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour le remplacement de l'agent mis en retraite. Un recrutement a été effectué et l'agent prendra son service début janvier.

4. Mise en place d'astreinte

L'agent recruté qui avait la charge de la surveillance du gymnase et de la salle polyvalente bénéficiait de l'usage gracieux d'un logement de fonction ainsi que d'une prime mensuelle. L'agent quitte ce logement ce qui nécessite la mise en place d'astreintes (une semaine complète) qui se répartiront sur l'ensemble des personnels techniques avec l'implication des élus. Le barème de rémunération est fixé par le Ministère de l'Écologie et du Développement durable à laquelle s'ajouteront les indemnités horaires d'intervention. Le conseil adopte le principe de mise en place des astreintes.

5. Assurance statutaire

Le conseil accepte de renouveler la convention de l'assurance statutaire contractée auprès de la CNP par

l'intermédiaire du Centre de Gestion. Le taux appliqué est de 8,01 % de la masse salariale.

6. Questions diverses

Prochains conseils : 18 janvier 20h00, 2 février 19h30 (avec la participation des élus du Conseil Municipal de jeunes), 23 mars 18h30.

Manifestations :

- 14 janvier : fête des enfants
- 4 février : théâtre de Neuville
- 25 mars : concert de Altri Canti
- 26 mars : repas des seniors
- 13 mai : concert pour la maison des familles
- 10 juin : théâtre du FEPS
- 21 juin : fête de la musique
- 2 septembre : fête communale et forum des associations
- 18 novembre : théâtre du TPP
- Un festival de théâtre est à l'étude sur un week-end complet.

COMMISSIONS

COMMISSION VOIRIE

Cette année, les travaux de voirie ont concerné trois endroits de la commune :

- **Rue Camille Nicault** : il s'agit de transformer un chemin rural en route goudronnée. L'objectif est de désengorger l'accès à l'école de Puy Lonchard en offrant à ses usagers une sortie vers la route de Furigny. Ainsi, moins de véhicules emprunteront le lotissement de la Coudre.
- **Place des Demoiselles** : cette place s'était beaucoup détériorée ces derniers temps. Les travaux ont consisté à réaménager les accès en « bicouche », à redéfinir les espaces par la pose de bordures et à restaurer le puits qui était envahi par la végétation.
- **Route de la Gannerie** : au cours de ces deux dernières années, les réseaux

électriques, d'assainissement et de téléphonie y ont été enfouis. Il ne reste plus qu'à refaire la couche d'enrobé en réorganisant la circulation piétonne et cycliste. La société SRD ayant tardivement enfoui la ligne haute tension, ces travaux seront réalisés en début d'année prochaine.

- Nous avons anticipé les travaux de 2023 en commençant la réalisation d'une piste cyclable entre l'Hic et Lonchard. Le piquetage a été réalisé et l'achat de la bande de terrain est en cours. Longue de 600 m, elle permettra de sécuriser les déplacements doux entre différents secteurs de la commune.
- Beaucoup de Cisséens se plaignent de la vitesse excessive des voitures qui traversent notre bourg. Aussi, afin de faire

ralentir les véhicules sur la route de Furigny, l'équipe municipale a mis en place un test pour une période de trois mois. Il s'agit d'une chicane provisoire avec priorité aux personnes sortant de la commune. Une évaluation sera faite en début d'année. Si le test est concluant, cette chicane sera installée définitivement.





- ▶ Transformation de la rue Camille Nicault en vue de désengorger l'accès à l'école de Puy Lonchard
- ▲ Réaménagement de la place des Demoiselles
- ◀ Chicanes en test route de Furigny
- ◀ Préparation de la future piste cyclable

Pascal Gambon

Adjoint en charge de la voirie

COMMISSION BÂTIMENTS PATRIMOINE ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les travaux proposés par la commission et votés par le Conseil Municipal ont été réalisés en 2022 ou sont en cours de réalisation.

École maternelle de Cissé

- Restauration des murs de l'ancien logement (une façade et deux pignons) ainsi que la façade arrière d'une classe et le pignon du local rangement.
- Remplacement des menuiseries extérieures à l'étage de l'ancien logement.
- Nettoyage des murs et pignon de la salle de motricité ainsi que le démoussage des toitures.

- Remplacement du revêtement de sol classe n° 4.

École élémentaire de Puy Lonchard

- Démoussage des toitures en tuiles de l'ensemble des bâtiments.
- Installation de stores dans la classe n° 5.
- Installation d'un bac dégraisseur pour les eaux usées de la cantine.

Ancienne Poste

- Réfection de la charpente et couverture des bâtiments annexes ainsi que l'ancien WC.

- Restauration intérieure de la cellule de l'ancienne prison.

Mairie

- Réfection des peintures intérieures du rez-de-chaussée (hall d'entrée, salle des commissions) et installation de stores salle des commissions et salle de conseil.
- Remplacement des rideaux dans un bureau.
- Installation de mâts pour drapeaux représentant les 27 pays de la Communauté Européenne.





↳ Bâtiments École de Cissé - Pignons et façade

Salle Michel Bouchet

- Remplacement des deux ventilo-convecteurs.
- Remplacement des rideaux.

Maison des Associations

- Remplacement du revêtement de sol de la salle couture.

Éclairage public

- Remplacement des lampes sodium par des lampes LED dans les lotissements de La Coudre 1 et du Clos des Buis.
- Remplacement des projecteurs existants par des projecteurs à lampes LED sur le terrain d'entraînement du stade de foot avec la réfection des peintures des mâts support.

Enfouissement

- Enfouissement des réseaux route de Neuville, rue de Ribouard, rue des Douves : il comprend les lignes électriques à la charge de SRD, l'éclairage public et réseau Télécom à la charge de la commune, le remplacement des conduites d'eau potable par Eaux de Vienne SIVEER (travaux en cours).

La commission s'est réunie le 30 novembre 2022 pour définir les travaux à réaliser en 2023 avant de les proposer au Conseil Municipal. Les travaux suivants ont été définis.

Devant le presbytère

- Restauration des murs d'enceinte du square côté intérieur et côté rues avec pose d'une couverture en pierre sur le dessus des murs.

Ancienne poste

- Restauration des murs des bâtiments annexes dont la charpente et la couverture ont été remplacées en 2022.

Mairie

- Remplacement de la partie vitrée défectueuse de la verrière au-dessus de l'accès à l'étage.

École de Puy Lonchard

- Installation d'un faux plafond dans la salle des professeurs.

Salle Michel Bouchet

- Remplacement de la porte arrière accès scène.

Gymnase

- Extension de 30 m² du local rangement du matériel à disposition des associations sportives.

Ateliers municipaux

- Aménagement d'un box de stockage de sel destiné au salage des routes en cas de besoin.

Sobriété énergétique

Dans le cadre de la sobriété énergétique, les services techniques remplaceront dans différents bâtiments des lampes fluo par des lampes LED (comme ils le font chaque année) et ils remplaceront également les anciens convecteurs par des radiateurs programmables.

Éclairage public et enfouissement

Le programme d'enfouissement des lignes HTA décidé par SRD (Syndicat Énergie Vienne) nous permettra en 2023 d'effacer les lignes basse tension et les lignes téléphoniques dans le haut de la rue de la Croix et route de Vouillé entre la rue de la Croix et la rue de la Tour.

En même temps, l'éclairage public de ces rues sera remplacé par de l'éclairage LED.

Nous prévoyons également comme chaque année, le remplacement de luminaires dans d'autres rues dont les réseaux sont déjà enfouis.

Dominique Garnier

Adjoint aux bâtiments, patrimoine et éclairage public



COMMISSION FINANCES - INFORMATION SUR LES IMPÔTS LOCAUX

Jusqu'en 2022, les impôts locaux étaient constitués de trois taxes : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation.

Cette dernière a été progressivement supprimée de 2018 à 2022 et le sera totalement en 2023.

Les taxes foncières restent donc les seuls impôts revenant à la commune.

Comment est calculée la taxe sur les propriétés bâties ?

À chaque habitation a été attribuée en 1970 une valeur locative brute calculée forfaitairement à partir du marché locatif de l'époque. Cette valeur est modifiée chaque année par des coefficients forfaitaires d'actualisation et de revalorisation fixés par la loi de finances.

Elle évolue aussi au fil des ans en fonction des changements apportés à la maison comme un agrandissement ou l'ajout de travaux supplémentaires (garage, piscine, véranda...).

Sur cette valeur locative brute est appliquée un abattement forfaitaire de 50 % couvrant les frais et charges de gestion et d'entretien. Cela nous donne le revenu cadastral net figurant au dos de votre avis d'imposition sur la ligne *Base*.

Exemple pour une maison moyenne sur Cissé :

Base brute 3 938 €
Base nette (50 %) 1 969 €

À cette base nette sont appliqués des taux permettant de calculer les cotisations. Ces taux sont votés par chaque organisme bénéficiaire.

Commune de Cissé : $1\,969 \times 36\% = 709\text{ €}$
Communauté de Cnes du Haut Poitou :
 $1\,969 \times 5\% = 98\text{ €}$

Taxes spéciales de l'État :
 $1\,969 \times 0,165\% = 3\text{ €}$

Taxe enlèvement ordures ménagères :
 $1\,969 \times 15,21\% = 299\text{ €}$

Taxe Gemapi $1\,969 \times 0,175\% = 3\text{ €}$

Ce qui nous donne un montant total de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1 112 €.

À cette somme s'ajoutent des frais de gestion au profit de l'État. Il en résulte que sur une imposition de 1 112 €, la part revenant à la commune est de 709 €. La commune de Cissé a appliqué le même taux de 36 % voté depuis plusieurs années.

La Communauté de Communes du Haut Poitou a augmenté son taux passant de 1,86 à 5 % en 2022

La révision des bases appliquée par l'État en 2022 a été de 3,40 % et le projet pour 2023 serait de 7 %.

Comment est calculée la taxe sur les propriétés non bâties

Elle s'appuie sur le même mode de calcul que la taxe sur le bâti. Le revenu cadastral correspond à la valeur locative à laquelle l'administration applique un abattement de 20 %.

Le taux communal de Cissé est de 57,72 %, inchangé depuis 2017.

Si votre terrain est supérieur à une certaine surface (environ 700 m²), vous êtes imposable à la fois au foncier bâti et au foncier non bâti pour la surface excédent ce chiffre. Pour un terrain de 3 000 m² avec une construction de 150 m² environ, la partie non bâtie est imposée pour 25 €.

En résumé voici les impôts locaux à Cissé pour une maison moyenne :

	Taxes foncières	Taxe habitation
2017	1010	965
2022	1186	0

Pour tout renseignement supplémentaire, merci de vous adresser à l'adjoint chargé des finances.

Bernard Ayrault

Adjoint en charge des Finances



Environnement



Les travaux du jardin de l'amitié européenne sont terminés. Encore un peu de patience, attendons que les espaces verts aient commencé à pousser... La date d'ouverture n'est pas définie, mais ça ne saurait tarder. Bientôt nous pourrions nous y promener et les enfants jouer sur les installations prévues à cet effet. L'équipe communale compte sur le civisme de chacun, grand et petit, pour garder cet espace propre et accueillant...

Comme prévu, les allées de l'ancien cimetière ont été enherbées début novembre. Il faut maintenant attendre que l'herbe pousse. Au printemps, le cimetière aura pris un nouvel aspect.



Sur le site St Maur, **18 arbres ont été plantés**. Il s'agit de platanes, de paulownias et de tulipiers de Virginie. Il faudra attendre quelque temps avant d'avoir de l'ombre, mais cela permettra dans quelques années d'avoir un espace bien agréable pour s'y promener.

Un grand merci à l'association des chasseurs de Cissé (l'ACCA). Avec les services techniques de la Mairie et de la Communauté de Communes du Haut Poitou, ils ont **nettoyé une décharge de vieux pneus** chemin du Mur Blanc. Présente depuis longtemps, elle polluait notre environnement.

Un vrai geste citoyen...



Pascal Gambon

Adjoint à l'environnement



Le 19 novembre, sous un beau soleil d'automne, dans le cadre de la semaine des déchets, 23 Cisséens dont 5 enfants ont parcouru le territoire communal afin de **débusquer des dépôts indésirables**. Ils ont récupéré 73 kg de déchets dont 40 kg d'ordures ménagères, 15 kg de verre, 8 kg de tri sélectif et 10 kg d'encombrants. Cette année encore, la commune de Cissé a répondu à l'appel de la communauté de communes et a collecté les déchets laissés sur la voie publique par des personnes indélicates et peu soucieuses de l'environnement.

Téléthon 2022

Le groupe Tiercé Gagnant a fait le show



Eh oui, ce n'est pas le groupe Couplet Gagnant qui est venu faire le concert du samedi, mais bien le groupe Tiercé Gagnant ! En effet, une chanteuse était venue épauler Jean-Luc et Francis. Et quelle chanteuse !!! Sa voix a illuminé la soirée... Si la majorité des chansons proposées était de Francis Cabrel comme prévu, des airs de Starmania, de Zazie ou de Serge Lama ont complété le répertoire du concert.

Un grand merci et encore bravo à eux. Le programme du Téléthon s'est déroulé comme prévu : soirée jeux le vendredi soir ; marché, foire aux livres et randonnée

le samedi ; marché le dimanche matin devant la boulangerie de Cissé. La collecte s'élève à 4 340 €. Autant d'argent qui ira pour la recherche et l'aide aux malades.

- ▲ Le groupe Tiercé Gagnant sur la scène de Cissé
- ▲ Marché, foire aux livres et randonnée le samedi
- ▼ Marché le dimanche matin



À l'année prochaine pour célébrer les 25 ans d'animation du Téléthon à Cissé.

Pascal Gambon

Pour les organisateurs du Téléthon



Maîtriser sa consommation d'eau

L'été 2022 a été marqué par une sécheresse historique : depuis août 2021, un très fort déficit de pluie a conduit à un faible taux de recharge des nappes d'eau souterraines et à des débits de rivière bien inférieurs aux moyennes enregistrées.

Eaux de Vienne a demandé à l'ensemble de ses abonnés de réduire leur consommation d'eau au strict nécessaire : nous tenons à vous remercier des efforts fournis. Pour préserver un bien irremplaçable, l'eau, nous avons besoin que ces bonnes pratiques perdurent.

Plus d'informations sur www.eauxdevienne.fr.
Pour suivre les actualités d'Eaux de Vienne, rejoignez-nous sur Facebook et LinkedIn.

eaux de Vienne
SIVEER

Ensemble, adoptons des petits gestes pour économiser l'eau

Dans la cuisine

- Nettoyer ses légumes dans une bassine et réutiliser cette eau pour arroser les plantes
- Equiper la robinetterie de réducteurs de débit et de mitigeurs

Dans la buanderie

- Choisir des appareils ménagers économes en eau
- Remplir complètement lave-linge et lave-vaisselle avant de les mettre en route, ou utiliser la touche « demi-charge »

Dans les toilettes

- Installer une chasse d'eau à double commande

Dans la salle de bain

- Fermer les robinets pendant le savonnage des mains, brossage des dents et rasage
- Préférer une douche à un bain

Dans le jardin

- Arroser tôt le matin ou tard le soir
- Investir dans un système de goutte à goutte
- Collecter les eaux de pluie
- Paillage et binage limitent les arrosages

Images : Canva, FlatIcon, Thierry Montasser

Les bons réflexes énergétiques

S'inscrire à la météo de l'énergie

Les alertes Ecowatt permettent d'être avertis des risques de tension et de coupures sur le réseau d'électricité et de recevoir les conseils adaptés. En participant à ce dispositif citoyen, vous contribuez à assurer l'alimentation de tous en électricité.

www.soregies.fr/particuliers/

Adopter les écogestes

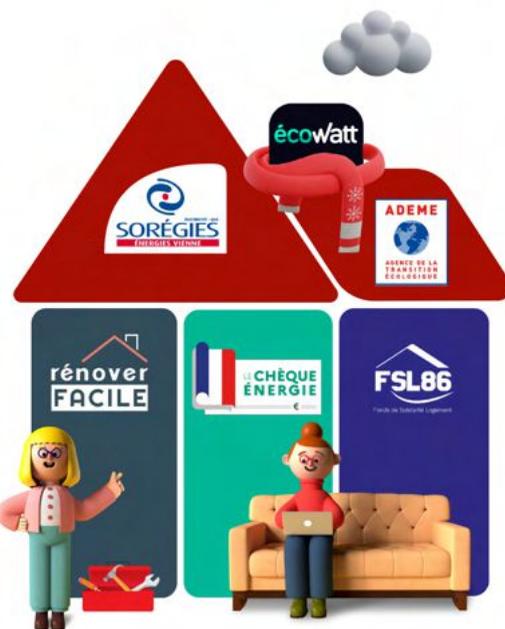
Les bons réflexes se cachent aussi derrière les écogestes à adopter au quotidien pour limiter votre consommation et son impact sur l'environnement.

www.soregies.fr/particuliers/ecogestes/
www.ademe.fr/particulier/

Faire le point sur mon logement

Rien de plus simple, rendez-vous sur le site internet Rénover Facile de [commune]. S'inscrivant dans la démarche nationale France Rénov', ce site tout en main vous permet même de simuler des travaux pour votre habitation !

www.renoverfacile.fr



Maison mal isolée ?
Difficultés pour payer vos factures ?

Il existe des solutions et des organismes pour vous accompagner.

Contactez votre fournisseur d'énergie SOREGIES qui saura vous conseiller sur le règlement de vos factures et l'utilisation du chèque énergie

SOREGIES · 05 49 44 79 00 · contact@soregies.fr

www.chequenenergie.gouv.fr/beneficiaire/informations

ou encore vous aiguiller sur les autres aides possibles comme le fonds de solidarité logements

www.fsl86.fr/impayes-denergie-et-deau/



Quoi de neuf à la bibliothèque en 2022 ?

Deux bénévoles ont rejoint notre équipe Murielle Bariseau et Monique Bidaud. Vous aurez le plaisir de faire leur connaissance lors des permanences. Annie Chartier que le COVID a tenu à l'écart n'a pas à ce jour repris sa place parmi nous.

Pour la première fois, Cissé a accueilli un spectacle petite enfance dans le cadre de « P'tits pas P'tits livres » financé par la Communauté de Communes du Haut Poitou. « La fabrik d'histoires » a connu un réel succès avec un public nombreux.

L'augmentation de notre budget achat de livres vous permet de découvrir des titres de la rentrée littéraire. Nous ferons désormais nos achats en deux temps : un au printemps pour préparer les lectures de vacances et en automne pour la rentrée littéraire.

Un rappel : le premier mardi de chaque mois (ou celui qui suit la rentrée scolaire) de 9h30 à 11h30, la bibliothèque propose un accueil spécifique petite enfance à l'intention des parents (ou grands-parents) avec de jeunes enfants et de toutes les assistantes maternelles (indépendamment d'une adhésion au relais).

Nos projets

Une exposition sur le chocolat du 16 mars au 6 avril, visible à la Chapelle de Puy-Lonchard puis à la bibliothèque avec un « goûter chocolat » le dernier samedi.

Une animation destinée aux adultes « Textes dits, textes lus » : textes (du classique au contemporain) d'auteurs, de chansons sur le thème de la famille. Ceci en juin.



Josette Sapin

Pour la bibliothèque de Cissé

Foyer d'Éducation Populaire & Sportive CISSÉ

Cette année encore, le FEPS propose, grâce à ses bénévoles, 10 activités sportives et culturelles pour adultes et enfants.

Diverses manifestations ont été organisées pour contribuer à l'animation de notre commune, et seront reconduites en 2023.

L'équipe du FEPS souhaite remercier les exposants, les visiteurs et tous les bénévoles qui ont participé à la réussite de notre vide-grenier annuel.

À noter dans vos agendas 2023 :

- les prochaines représentations du théâtre le 11 et 12 juin, et le 18 et 19 juin
- l'audition de musique fin juin
- le vide grenier le 10 septembre
- le FEPS souhaite participer à la campagne octobre rose et organisera à cet effet une marche dans notre commune.

Le FEPS compte sur votre participation et vous souhaite une bonne année 2023.



Foyer Education Populaire & Sportive

Annick DIOT

Présidente FEPS



Pétanque cisséenne

Calendrier des rencontres amicales de la Pétanque cisséenne 2023.



Inscription doublette : 10 €. Concours en 4 parties.
Inscription triplète : 15 €. Concours en 4 parties.

Pour une meilleure organisation des nocturnes, veuillez indiquer impérativement le nombre d'équipes engagées. Merci de votre compréhension.

Dates	Heures	Lieu	Infos
Vendredi 12 mai	18 h	Cissé	Semi nocturne doublette formée
Vendredi 2 juin	18 h	Cissé	Semi nocturne doublette formée
Dimanche 25 juin	9 h 14 h	Cissé	Tête à tête Pique-nique
Vendredi 7 juillet	18 h	Cissé	Semi nocturne doublette formée
Vendredi 1 ^{er} septembre	18 h	Cissé	Semi nocturne doublette formée
Vendredi 1 ^{er} octobre	18 h	Cissé	Semi nocturne triplète formée

Pique-nique de la Saint-Maur

Tant que les anciens seront là, on y coupera pas !

Avis à la population, le deuxième lundi qui suit la St Jean ?

Le lundi 4 juillet dernier, les adeptes du pique-nique de la St Maur se sont retrouvés sur le site.

120 personnes étaient présentes pour partager ce moment transmis de génération en génération.

Attablés ou « à cul pia », ce rassemblement permet aux uns de se retrouver et aux autres de faire connaissance, autour de paniers abondamment garnis.

Un moment agréable, de retrouvailles et de convivialité vous attend le lundi 3 juillet 2023.



Isabelle Ingremeau

Adjointe aux fêtes et manifestations
Présidente du Comité des fêtes

Fête communale

Le samedi 3 septembre dernier, après deux années de restriction, la fête communale a retrouvé son public cisséen, en nombre. Dès 16 heures, trois structures gonflables

étaient mises à disposition pour les enfants de 2 à 12 ans. Petits et adolescents s'y sont défoulés avec joie sous le regard de leurs parents.



L'US Cissé assurait les boissons fraîches, l'apéritif et la restauration rapide jusqu'en fin de soirée, à son profit.
Belle recette !

120 lampions ont été allumés et distribués aux enfants pour un défilé annonçant le feu d'artifice, toujours signé Ruggieri.

La municipalité vous remercie tous pour votre implication et vous attend le samedi 2 septembre 2023 en innovant avec les associations de la commune, alors venez nombreux !



Isabelle Ingremeau

Adjointe aux fêtes et manifestations
Présidente du Comité des fêtes



Nouveau Directeur Général des Services

Un nouveau Directeur Général des Services (DGS) est entré en fonction à la mairie. Corentin Mimaud, 29 ans, diplômé d'un master II de droit public, a retenu l'attention du jury de recrutement pour sa formation, son expérience et ses qualités relationnelles afin de compléter et encadrer l'équipe de 31 agents.

Pour débiter sa carrière, il a été recruté au sein du service du suivi, du contrôle et de la tarification des EHPAD au Conseil Départemental de la Gironde avant de rejoindre la Mairie de Saint-Martin-la-Pallu sur le poste de chargé de l'administration générale et de la communication, notamment en charge des marchés publics, des

assemblées et du pôle accueil de cette commune de 5 600 habitants durant un peu moins de 3 ans. Reçu au concours d'attaché territorial, il avait le profil requis pour assurer la fonction de DGS à Cissé où il a pris ses fonctions le 18 juillet dernier.

Rapidement, il a pris l'ampleur du travail à effectuer et a su s'attirer la confiance des élus et de ses collègues.

Nous lui souhaitons bonne chance dans ce nouveau poste.



Après 12 ans de bons et loyaux services, Stéphane POUSSADE a obtenu une mutation pour la Région où il travaille désormais au service de la communication.

Départ à la retraite de Patrick Pierre

Au cours de ces trente dernières années, l'équipe technique s'est étoffée avec un effectif de sept agents, le plus ancien Patrick Pierre a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} novembre dernier.

Bien impliqué dans la commune comme joueur de football, il a vite été repéré par le Conseil Municipal pour sa formation de plombier-chauffagiste et sa connaissance du milieu cisséen. Il a ainsi été recruté le 1^{er} janvier 1987 et au fil des années, il a su comprendre le fonctionnement de l'équipe. D'abord, il a apporté son expertise dans son domaine de compétence touchant principalement les bâtiments, mais il a su aussi s'adapter à toutes sortes de tâches quotidiennes rencontrées dans une commune : de l'entretien des routes et des espaces verts,

à la taille, ainsi qu'au ramassage des feuilles, le salage... Soucieux de transmettre son savoir, il a également encadré un jeune apprenti pendant une année.

À la mairie de Cissé, le partage, la solidarité et l'esprit d'équipe sont de rigueur, ce que saura appliquer son remplaçant dès le 3 janvier prochain qui arrive de Grand Poitiers suite à une demande de mutation et souhaitant travailler dans une structure davantage à taille humaine. Ainsi, la continuité des compétences sera assurée.

Bonne retraite Patrick, en attendant celle de son épouse pour continuer voyages et découverte du monde.



Annette Savin
Maire

2 Cisséens au 205 trophée ou Les 2 du 86*

Dominique Brunet et Pascal Gambon vont participer en mai prochain à un raid humanitaire. Le but est d'amener des fournitures scolaires à des écoles marocaines. Comme l'indique le nom de la manifestation, il est réservé à un seul type

de véhicule : la 205 Peugeot. Pour collecter des fonds, ils ont créé une association : Cissé Solidarité 205 Maroc. À ce jour, elle compte plus de 100 adhérents. De nombreuses entreprises de Cissé ont d'ailleurs répondu à l'appel...

Les adhérents pourront suivre en direct leur voyage grâce à une balise présente dans la voiture. Nos deux aventuriers ont dû aller chercher la perle rare dans la Creuse et ont commencé à la préparer pour le futur périple. Elle a été visible aux

*Référence à notre numéro pour le raid : 286

deux vide-greniers organisés respectivement par l'US Cissé en juin et le FEPS en septembre, ainsi qu'au marché du Téléthon en décembre. Cela a permis, en vendant des gâteaux et du miel, de récolter des fonds pour financer le projet.

Vous pouvez les contacter par mail :
cisse-solidarite-205-maroc@la poste.net ou sur facebook
www.facebook.com/profile.php?id=100083126481045



Armistice 2022 à Cissé

C'est par une belle journée ensoleillée que Cissé a commémoré le 104^e anniversaire de l'armistice de la Grande Guerre qui a fait des millions de morts.

Les élus accompagnés pour la 1^{re} fois du Conseil Municipal des jeunes auxquels s'étaient joints les enfants des écoles ainsi que de nombreux Cisséens se sont retrouvés au pied du monument aux morts pour entretenir le devoir de mémoire dû à ces valeureux soldats qui ont défendu la liberté de la patrie.

Une gerbe portée par deux jeunes élus a été déposée devant le monument aux morts.

Sous la houlette du directeur de l'école, monsieur Fouquet, plusieurs élèves ont lu à tour de rôle un texte émanant de l'UFAC avant la lecture de deux autres textes par monsieur Babin, président des anciens combattants et madame Savin maire de Cissé.



À l'annonce des noms des soldats tombés au champ d'honneur, les enfants se sont succédés pour planter un drapeau dans une jardinière devant le monument aux morts, avant d'entonner la Marseillaise. Et pour clore cette cérémonie empreinte de gravité, un verre de l'amitié a été servi à la mairie.



Décorations de Noël : les élus se retroussent les manches

Forts de leur expérience de l'an passé, les élus ont décidé de poursuivre la création d'objets décoratifs pour la période des fêtes. Toutes ces courageuses petites mains se sont relayées plusieurs samedis, investissant l'atelier communal où les équipements techniques étaient à leur disposition. Artistes avant tout, mais aussi économes, ils ont choisi du bois de récupération pour mener à bien leur projet. Les uns à la découpe, les autres à la visseuse ou à la peinture, ils ont suivi scrupuleusement les modèles proposés par Isabelle et Maïté. Tous ces petits sujets ont été installés

devant la mairie, à la place de la Maillerie et aux entrées de bourg début décembre en même temps que la mise en service des illuminations qui fonctionnent au rythme de l'éclairage public afin de respecter les consignes de sobriété énergétique.

Les paquets cadeaux factices du traineau du Père Noël ont été prélevés (pour ne pas dire volés...) place de la Maillerie. Ce dernier a également failli être embarqué, mais, vu son poids, a simplement été déplacé, ses admirateurs ayant renoncé à son emprunt. S'en prendre au Père Noël, quel(s) iconoclaste(s) !

Annette Savin
Maire de Cissé



L'hiver 1789 à Cissé

En l'hiver 1788-1789, le royaume de France est frappé par un froid vigoureux et extrême qui paralyse les villes et les campagnes, dépassant en température et en durée celui de 1709. Le froid se fait sentir dès le mois de novembre jusqu'à la mi-janvier avec une température stable autour de -18 à -20 °C.

Dans les campagnes, la terre est gelée jusqu'à une profondeur de 50 cm, et les rivières sont prises dans les glaces. La neige recouvre le sol sur 60 cm à plus d'un mètre d'épaisseur. L'eau gèle au fond des puits et le vin dans les caves. La végétation souffre et le tronc des noyers éclate. L'existence est précaire pour les

animaux sauvages qui se cachent au fond des forêts.

La population paie un lourd tribut comme en témoignent les registres paroissiaux. Nombreux ceux que l'on retrouve frappés de congestion à deux pas de leur demeure.

À Cissé, Jean-Pierre Poitevin, prêtre et vicaire de la paroisse, ne fait pas de commentaire particulier sur cette période. Cependant, le 29 janvier 1789, il enregistre l'inhumation de René Maltier âgé de 59 ans et de son fils François âgé d'environ 14 ans. Ils ont été retrouvés quelques jours auparavant morts, ensevelis sous la neige au terroir des

Aigues près du chemin qui va à Parthenay et celui qui va au moulin de Vaux, paroisse de Quinçay. Ce terroir dépendait de la seigneurie du Comté d'Auzances.

René Maltier et son fils avaient quitté quelques jours auparavant le domaine de la Pacautrie, paroisse de Cissé, où René travaillait comme journalier et bordier. Ces deux personnes ont été, en toute vraisemblance, victimes du froid intense. Une enquête a été conduite par la cour de justice pour rechercher la cause exacte de ces deux décès.

Extrait des propos recueillis par Bernard Poussard, CGP n° 316.

Sources : AD 86-Registres paroissiaux Poitiers, Cissé et Vivonne - 8B 1- Justice d'Auzances.

Extrait du registre paroissial tenu par Jean-Pierre Poitevin, Cissé.

Cissé BMS 1784-1792 p. 85/149

*L'an mil sept cent quatre vingt neuf et le dix neuf
vième jour du mois de janvier en consequence de
l'ordonnance rendue par M. le sénéchal de la juridiction
d'auzances et verneuill en datte du même jour dont
est le teneur je soussigné Greffier de la juridiction
d'auzances et verneuill certifié a M. le curé de Cissé que la levée
des cadavres qui ont reconus être ceux des només
René Maltier et son fils, a été faite par M. le sénéchal et
qu'il
a été ordonné qu'ils seraient inhumés avec les fideles à
poitiers
le 19 janvier 1789-boncence-Greffier ont été inhumés
dans le cimetiére de cette paroisse par moy Curé
soussigné*

*les corps de René Maltier journalier et bordier de
M. jaussaud
du village de Lapacaudière en cette paroisse agé d'environ
cinquante
ans epoux de jeane Guyonnet et de françois Maltier leurs
fils agé d'environ Quatorze ans, partis du six de janvier
de la borderie de M. juffaud leur demeure, les quels ont
été trouvés morts et ensevelis dans la neige le dix neuf
du même mois sur les terres de Madame la Comtesse
dausances et ce en presence de françois Maltier frere et
oncle des deffunts, de jean Meaupetit, de françois
Chaumond,
de françois abonneau, de françois besagu, de françois
bréchetau les quels nous ont déclaré ne savoir signe
de ce interpellés j. p. poitevin curé de Cissé*

Transcription

- 1- L'an mil sept cent quatre vingt neuf et le dix neuf
- 2- vième jour du mois de janvier en consequence de
- 3- l'ordonnance rendue par M. le sénéchal de la juridiction
- 4- d'auzances et verneuill en datte du même jour dont
- 5- est le teneur je soussigné Greffier de la juridiction
- 6- d'auzances
- 7- et de Verneuill certifié a M. le curé de Cissé que la levée
- 8- des cadavres qui ont reconus être Ceux des només
- 9- René Maltier et son fils, a été faite par M. le sénéchal et
- 10- qu'il
- 11- a été ordonné qu'ils seraient inhumés avec les fideles à
- 12- poitiers
- 13- le 19 janvier 1789-boncence-Greffier ont été inhumés
- 14- dans le cimetiére de cette paroisse par moy Curé
- 15- soussigné
- 16- les corps de René Maltier journalier et bordier de
- 17- M. jaussaud
- 18- du village de Lapacaudière en cette paroisse agé d'environ
- 19- cinquante
- 20- ans epoux de jeane Guyonnet et de françois Maltier leurs
- 21- fils agé d'environ Quatorze ans, partis du six de janvier
- 22- de la borderie de M. juffaud leur demeure, les quels ont
- 23- été trouvés morts et ensevelis dans la neige le dix neuf
- 24- du même mois sur les terres de Madame la Comtesse
- 25- dausances et ce en presence de françois Maltier frere et
- 26- oncle des deffunts, de jean Meaupetit, de françois
- 27- Chaumond,
- 28- de françois abonneau, de françois besagu, de françois
- 29- bréchetau les quels nous ont déclaré ne savoir signe
- 30- de ce interpellés j. p. poitevin curé de Cissé



État civil



NAISSANCES

ADOU Emie
née le 16 juillet 2022

SIMON Arthur
né le 23 juillet 2022

MERCIER Louise
née le 30 juillet 2022

GODEFROY Robin
né le 9 août 2022

ARNAULT Swan
né le 3 septembre 2022

GUIN Léandre
né le 14 septembre 2022

FOURNIER Julia
née le 6 octobre 2022

COLAS MÉRU Valentine
née le 12 octobre 2022

REULIER Adam
né le 22 décembre 2022



PACS

DORT Thomas & SOREL Marie
conclu le 25 novembre 2022

BLAIRET Quentin & BELLIARD Séverine
conclu le 8 décembre 2022

DESOUCHES Aurélien & MARTEAU Nolwenn
conclu le 12 septembre 2022

MERCIER Antoine & MATRAT Marie
conclu le 4 novembre 2022

BOURDEAU Cyril & MILIANI Sandra
conclu le 18 novembre 2022

BOURQUIN François & PIERRE Hélène
célébré le 13 août 2022



MARIAGES

GLACHANT Camille & REYNAUD Alison
célébré le 20 août 2022

DRUET Melvin & TONNER Anaïs
célébré le 10 septembre 2022

LAUZIN Dominique & JAMONEAU Amélie
célébré le 10 septembre 2022

GAMBON Théo & LEFEVRE de la HOUPLIERE Laure
célébré le 24 septembre 2022

DERET Eric & DAVID Lucille
célébré le 24 septembre 2022



DÉCÈS

GENTILLEAU Bernard
décédé à Poitiers le 13 août 2022

BERNARD née FRAUDEAU Catherine
décédée à Poitiers le 23 août 2022

DUVEAU Bernard
décédé à Poitiers le 1er septembre 2022

JUCHAUD Jeanne
décédée à Neuville-de-Poitou le 10 septembre 2022

POUZET née BOUCHET Geneviève
décédée à Poitiers le 11 septembre 2022

AGUILLON Bruno
décédé à Poitiers le 14 octobre 2022

MASSÉ Guy
décédé à Poitiers le 27 octobre 2022

TRONCHE François
décédé à Cissé le 30 novembre 2022

INFORMATIONS PRATIQUES



Assistante Sociale

Mme Nathalie FAYE reçoit sur rendez-vous au Centre Social de Neuville-de-Poitou. Contact Maison Départementale de la Solidarité de Jaunay-Marigny.

Téléphone : 05.49.00.43.49



Culte

Messe le dimanche matin à 11h00 ou le samedi soir, en fonction des calendriers établis. Contact : la cure, 12 rue de la Poste à Neuville-de-Poitou.

Téléphone : 05.49.51.22.44



Santé

Cabinet médical

71 bis, route de Poitiers
Téléphone : 05.33.10.01.05

Cabinet infirmier

6 rue du Comte Joubert-Cissé
Téléphone : 05.49.60.41.94

Cabinet d'orthophonie

18 route de la Gannerie
Téléphone : 07.89.01.56.03
Courriel : orthocisse86@gmail.com

Cabinet kiné-ostéopathie (Rééduca Cissé)

48 rue des Vieux Champs
Téléphone : 05.49.51.57.25

Cabinet ostéopathie

14 rue du Comte Joubert-Cissé
Téléphone : 06.76.62.60.31

Cabinet psychologue-psychothérapeute

14 rue du Comte Joubert-Cissé
Téléphone : 06.20.56.04.45



Ordures ménagères

La collecte a lieu le **mercredi** sur l'ensemble de la commune.

Sortir les containers prévus à cet effet la veille et les reprendre le mercredi après le ramassage.



Déchetterie de Braille Oueille

Ouverture les lundis de 13h30 à 18h00 (17h00 en hiver), ainsi que les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (17h00 en hiver). Fermée le jeudi.

Téléphone : 05.49.51.11.16
Fax : 05.49.51.17.09

Dépôt de gravats gratuit jusqu'à 3 m³ pour les particuliers (la carte d'accès est obligatoire).



Collecte sélective

Sur l'ensemble de la commune, ramassage **tous les mercredis semaine paire**, selon le document envoyé par la Communauté de Communes.

Sortir les sacs prévus à cet effet la veille. Ces sacs sont disponibles en Mairie, où vous pouvez venir les retirer aux jours et heures d'ouverture.



Verres, papiers / journaux et tissus

Des bornes de récupération sont disponibles sur l'ensemble de la commune :



Tissu



Verre



Papier

Cissé

- place de l'Eglise  
- rue de la Croix  
- venelle des Maures   
- rue des Érables  
- salle Polyvalente  
- rue de Saint-Maur  
- croix de Mission   
- rue du Châtelet  

Puy-Lonchard

- route de Limbre  

Lonchard

- place de l'abri bus  

Cour d'Hénon

- parking covoiturage  



Covoiturage

Deux parkings de covoiturage sont mis à disposition dans la commune.

- rue du Comte Joubert
- la Cour d'Hénon



Salles du site de Saint Maur

- Salle Michel Bouchet : 05.49.54.40.03 (salle Polyvalente)
- Gymnase : 05.49.51.09.03

Communauté de communes du Haut-Poitou

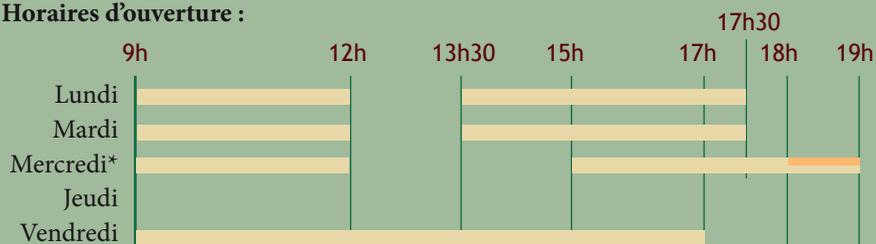
Accueil : 05.49.51.93.07

NB : Veuillez ne pas laisser au pied des colonnes les sacs plastiques ou les cartons qui vous ont servi à transporter les bouteilles.



Mairie

Horaires d'ouverture :



* Pendant les vacances scolaires, fermeture à 18h le mercredi.

Secrétariat :

M. Corentin MIMAUD,
Directeur des Services
 Mme Marion CHAMPEAU,
Adjoint administratif - Accueil
 Mme Sandrine POLIN,
Adjoint administratif - Accueil
 Mme Karine GERMAIN,
Adjoint administratif - Accueil
 Mme Murielle MERLET,
Rédacteur - Comptable
 Mme Sandrine BERGEON,
Assistante comptable

Coordonnées :

Mairie de Cissé
 2, rue du Plat d'Étain
 86170 CISSÉ

Téléphone : 05.49.54.40.26
 Fax : 05.16.44.04.55
 Courriel : mairie@cisse.fr
 Site Internet : www.cisse.fr
 Facebook : @mairiecisse



La Poste

Depuis le 1^{er} mars 2022, les services de la Poste sont assurés par Proxi, rue du Plat d'Étain.



Bibliothèque

Resp. : Mme Josette SAPIN

Permanences :

Mercredi de 16h00 à 19h00
 Vendredi de 15h15 à 19h00



Facturation périscolaire

Le paiement s'effectue :

- Par prélèvement automatique ;
- Sous 15 jours à la Mairie ou en ligne sur le site de la Mairie ;
- Au Trésor Public passé ce délai.

École maternelle de Cissé, Les P'tits Loups

Adresse : 14 route de Poitiers
 Téléphone : 05.49.54.41.14
 Directrice : Mme Emmanuelle METROT-GOUBARD

Horaires scolaires :

Lundi et mardi : 8h50 à 12h00 et 13h35 à 15h45
 Mercredi : 8h50 à 11h50
 Jeudi : 8h50 à 12h00 et 13h30 à 15h45
 Vendredi : 8h50 à 12h00 et 13h30 à 15h15



Garderie périscolaire

La garderie périscolaire se tient aux deux écoles :

- Le matin du lundi au vendredi de 7h30 à l'entrée des classes ;
- Le soir jusqu'à 19h00 et le mercredi de 12h00 à 12h30.

École élémentaire de Puy-Lonchard

Adresse : 2 Grand' Rue Téléphone : 05.49.54.46.87
 Directeur : M. Patrice FOUQUET

Horaires scolaires :

Lundi, mardi et jeudi : 8h40 à 11h50 et 13h45 à 16h00
 Mercredi : 8h40 à 12h00
 Vendredi : 8h40 à 11h50 et 13h45 à 15h00

Multiaccueil La Cabane à René

Adresse : 6 Venelle des Maures
 Téléphone : 09.61.45.85.40
 Courriel : lacabanearene@orange.fr

<https://cisse.fr>
<https://facebook.com/mairiecisse>

